

Pour ma part, je suis heureux que le débat se soit borné aujourd'hui à l'examen des crédits proprement dits du ministre des Forêts (M. Sauvé), et n'ait pas abordé toute la question de l'ARDA. Nous pouvions peut-être nous y attendre, eu égard au débat récent sur un bill. Toutefois, j'avais alors pensé que la proposition formulée par le député de Timiskaming était bien fondée. Je me rends compte qu'il est difficile de délimiter d'une façon bien précise les diverses activités d'un ministère, mais j'aimerais ajouter quelque chose à cette proposition. Je sais qu'il s'agit du comité permanent de l'agriculture, des forêts et de l'aménagement rural. Toutefois, comme membre du comité permanent des Pêcheries, auquel les crédits courants de ce ministère ont été déferés, j'aimerais signaler qu'il y a un étroit chevauchement entre les considérations relatives aux crédits du ministère des Pêcheries et à ceux du ministère des Forêts. Je pense surtout aux travaux effectués par le ministère fédéral des Forêts, qui est chargé du programme de recherche pour la répression des insectes et des plantes nuisibles aux forêts.

Est également visée la question de l'aide aux provinces pour l'accès aux forêts permettant de lutter contre les incendies de forêts et d'inventorier les réserves forestières, comme celle des considérations fondamentales pour l'utilisation des terres. A vrai dire, monsieur le président, ce n'est qu'à la dernière séance du comité des pêcheries, lorsque nous traitions des crédits relatifs au conseil de recherches en matière de pêcheries, que certains membres du comité ont posé des questions à nos scientifiques chargés des recherches, qui témoignaient devant le comité, au sujet des relations entre les programmes de recherche du ministère des Forêts et ceux du ministère des Pêcheries.

J'aimerais donc demander au ministre, monsieur le président, de réfléchir sérieusement à la possibilité de déferer ses crédits ayant trait particulièrement aux forêts à un comité permanent, où ils pourraient être examinés comme le sont ceux du ministère des Pêcheries. A ce propos, je reviens au premier point que j'ai soulevé; j'estime que les députés et les Canadiens ne comprennent guère la valeur et la nature des programmes mis en œuvre par le ministère des Forêts.

Je reconnais spontanément n'avoir moi-même qu'une très vague connaissance des

[M. Barnett.]

programmes. Toutefois, étant donné mon expérience en tant que membre du comité des pêcheries, j'estime que dans ce domaine, comme en d'autres domaines où l'activité de scientifiques qualifiés entre en ligne de compte, les députés intéressés auraient tout avantage à pouvoir assister comme observateurs pour entendre les témoignages de ceux qui dirigent les programmes, à les écouter expliquer leurs activités et à profiter des réponses qu'ils donnent à nos questions.

• (4.10 p.m.)

Lorsqu'on établira le programme de l'étude des crédits de la prochaine année financière, j'espère donc que le ministre et le leader du gouvernement à la Chambre se rappelleront que cette partie des crédits devrait être déferée au comité permanent des forêts. Vu le chevauchement des domaines en cause, je serais même porté à proposer la formation d'un comité permanent des pêcheries et des forêts. Cette proposition correspond bien, je pense, à celle du député de Timiskaming, selon lequel les députés qui s'intéressent particulièrement à l'agriculture devraient pouvoir examiner les crédits relatifs à l'aménagement rural en même temps que ceux du ministère de l'Agriculture.

Il existe un rapport entre les forêts et l'aménagement rural. Je ne prétends pas qu'il soit illogique de confier au ministre des Forêts l'administration du programme d'aménagement rural. Je serais tenté de parler davantage de la façon dont on devrait s'occuper des forêts de la Colombie-Britannique, question soulevée par le député de Cariboo, mais je m'en abstiendrai. Je pourrai peut-être discuter de cette question avec lui un autre jour. J'attendrai que nous abordions les autres postes des crédits. Nous pourrions peut-être alors poser des questions au sujet de la nature et de la mise en œuvre du programme de recherches visé par les accords conclus avec les provinces.

[Français]

**M. Choquette:** Monsieur le président, j'aimerais poser une question à l'honorable ministre des Forêts, non pas sur les crédits de son ministère, mais je voudrais simplement lui demander si, dans le comté de Lotbinière, particulièrement à Saint-Sylvestre, dans le haut du comté, qui est situé aux confins de la Beauce, l'honorable ministre n'a pas conçu un projet, et si ce projet est susceptible d'exécution prochaine?